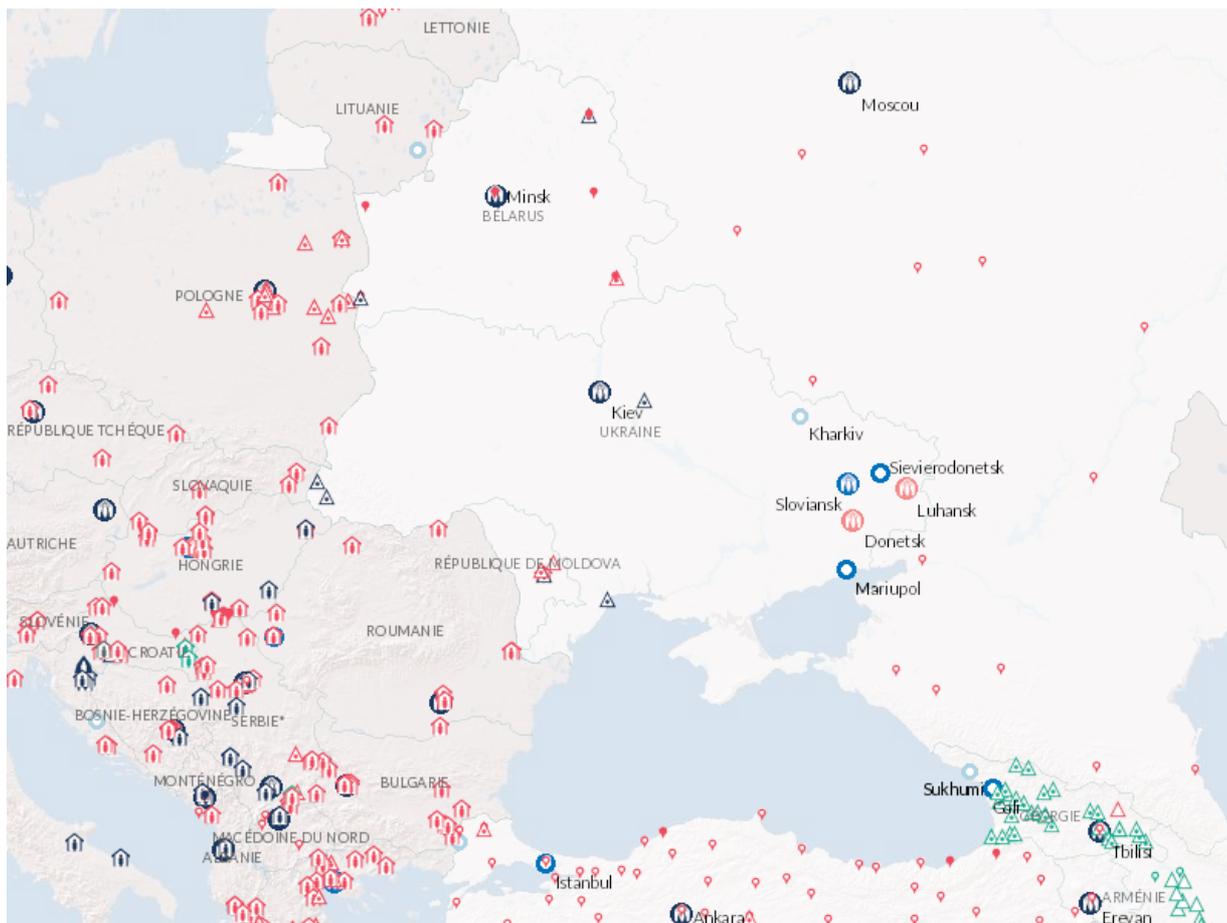


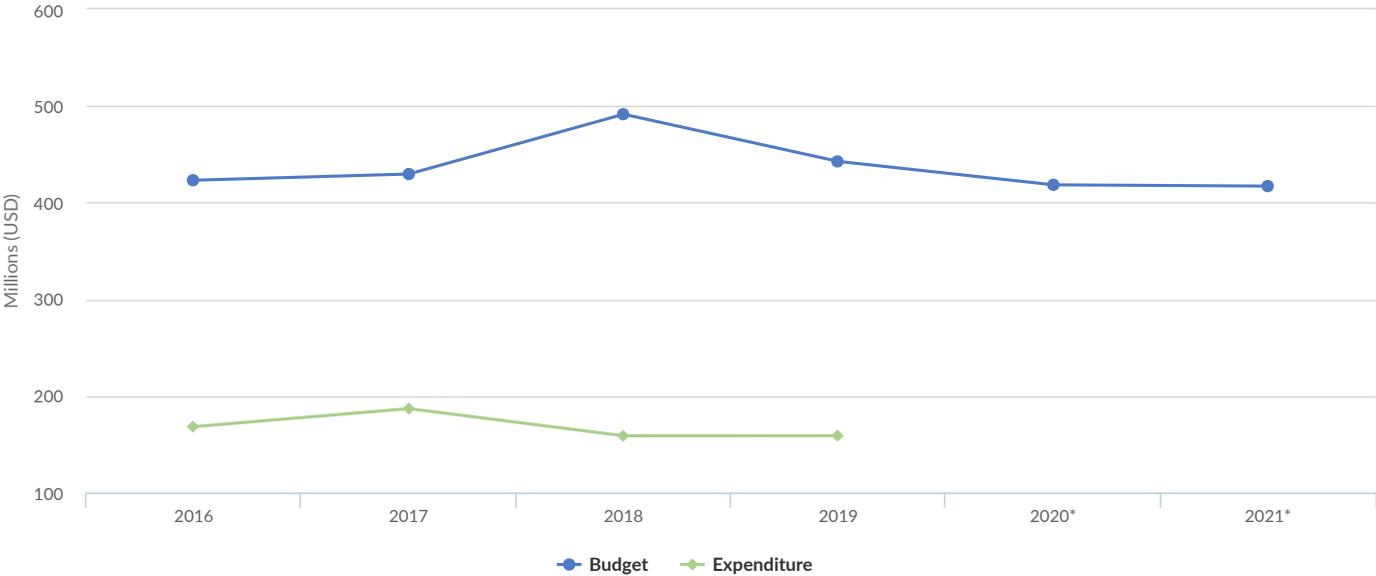
Subregion: Eastern Europe

| Arménie | Azerbaïdjan | Bélarus | Géorgie | République de Moldova | Fédération de Russie | Turquie | Ukraine |

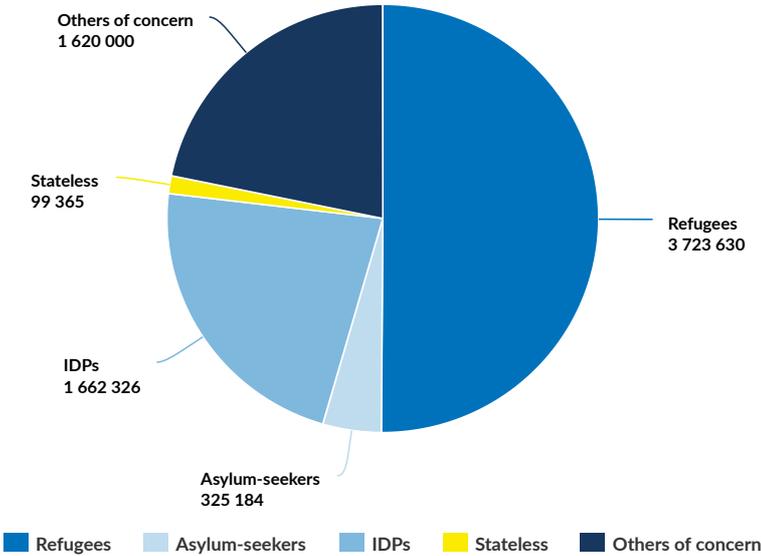


The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.

Budgets and Expenditure in Subregion Eastern Europe



People of Concern - 2021 [projected]



Les informations opérationnelles concernant la sous-région de l'Europe de l'Est sont présentées ci-dessous. Un résumé peut également être téléchargé au format PDF. Cette sous-région couvre les pays suivants :

Arménie | Azerbaïdjan | Bélarus | Fédération de Russie | Géorgie | Turquie | Ukraine

RÉSUMÉ DU PLAN 2021

Environnement opérationnel

La situation en Europe de l'Est reste marquée par le déplacement de personnes ayant besoin d'une protection internationale. Les capacités des États de répondre aux besoins des personnes relevant de la compétence du HCR, notamment les réfugiés, les déplacés internes, les personnes dans des situations similaires à celle des réfugiés et les apatrides, sont particulièrement impactées par l'effet dévastateur de la pandémie de COVID-19 sur les économies nationales et sur les services sociaux et publics dans l'ensemble de la sous-région.

Le HCR aide les États de la sous-région à garantir que toutes les personnes relevant de sa compétence bénéficient d'une protection, vivent de façon harmonieuse avec les communautés d'accueil et retrouvent leur capacité à devenir autosuffisantes.

Le HCR œuvrera pour consolider les systèmes d'asile de manière durable et aidera les gouvernements à renforcer les programmes d'intégration locale, notamment l'accès à l'emploi et aux moyens de subsistance. Il continuera de plaider pour l'intégration des réfugiés dans le cadre des Objectifs de développement durable et dans les stratégies nationales de développement sectoriel.

Par rapport à 2019, le nombre de personnes relevant de la compétence du HCR dans la sous-région est resté stable. La plupart des demandeurs d'asile proviennent toujours d'Afghanistan, d'Ukraine, de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran, d'Iraq et de Somalie. Toutefois, la reprise du conflit au Haut-Karabakh en septembre 2020 a provoqué la fuite de nombreux civils vers l'Arménie ou des déplacements temporaires à l'intérieur de l'Azerbaïdjan. Le HCR surveille étroitement la situation dans ces deux pays et aide les autorités à fournir une première réponse humanitaire. Le HCR reste également attentif à la situation en Ukraine où les besoins humanitaires et de protection demeurent importants.

La résolution des problèmes de déplacement dans la région dépendra du règlement approprié des conflits qui ont touché certains pays d'Europe de l'Est. Le HCR continuera de soutenir les processus en cours sous l'égide de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, de l'Union européenne et des Nations Unies. Bien que les besoins de base des déplacés soient progressivement couverts, de nombreuses personnes relevant de la compétence du HCR ont toujours besoin de solutions durables.

Priorités principales

En 2021, les principales activités du HCR en Europe de l'Est viseront à :

- Renforcer la qualité des systèmes d'asile nationaux, notamment la procédure de détermination du statut de réfugié (DSR) afin de s'assurer que les personnes relevant de sa compétence aient accès à la protection.
- Soutenir l'accès des personnes relevant de sa compétence à des solutions durables, principalement par des opportunités d'intégration locale et d'autosuffisance, ainsi que par le retour volontaire vers leur lieu d'origine.
- Fournir une assistance aux personnes relevant de sa compétence ayant des besoins spécifiques, tout en s'efforçant de faciliter l'accès de toutes les personnes relevant de sa compétence aux services publics et aux moyens de subsistance, ainsi que leur inclusion dans les plans de réponse à la pandémie de COVID-19. Cette assistance comprendra notamment des aides en espèces ciblant les personnes les plus vulnérables afin de couvrir leurs besoins urgents en matière d'abris, de soins médicaux, de protection de l'enfance, de prise en charge des violences de genre et d'autres besoins spécifiques. Une aide juridique, ainsi que certaines interventions ad hoc dans le domaine de la santé, seront également fournies.
- Assurer un suivi régulier des conditions dans les centres d'accueil et d'hébergement temporaire, à la frontière et dans des lieux de détention.
- Renforcer la législation et les procédures nationales pour prévenir et réduire l'apatridie et plaider pour l'adhésion aux deux conventions sur l'apatridie.
- Soutenir les actions des gouvernements et leurs responsabilités envers toutes les personnes relevant de sa compétence, notamment les déplacés internes.
- Coopérer étroitement avec les responsables compétents pour préparer des plans d'urgence, si nécessaire.
- Soutenir les processus de consolidation de la paix en s'efforçant d'améliorer les possibilités de solutions durables et de prévenir des déplacements supplémentaires.

Le HCR poursuivra son objectif stratégique visant à supprimer progressivement son assistance directe dans la mesure du possible, afin de se concentrer sur le plaidoyer pour que les États protègent mieux les personnes relevant de sa compétence, garantissent leur accès aux programmes sociaux gouvernementaux et renforcent leurs engagements et leur collaboration dans le cadre du Pacte mondial sur les réfugiés.

Stratégie : Réponse et mise en œuvre

Au 1^{er} juillet 2020, l'Arménie accueillait quelque 14 700 ressortissants syriens d'origine arménienne, ainsi que près de 2700 réfugiés originaires de divers pays. À la suite des déplacements engendrés par la reprise du conflit au Haut-Karabakh, et dans le cadre d'une réponse interagences menée en étroite coordination avec le Gouvernement, le HCR renforcera la fourniture d'aide humanitaire et la protection accordée aux personnes vivant dans une situation similaire à celle des réfugiés. L'objectif principal sera de s'assurer que les besoins de base des personnes les plus vulnérables soient satisfaits et qu'une réponse soit apportée à leurs problèmes de protection. Le HCR continuera également d'œuvrer au renforcement de la procédure d'asile et à l'amélioration des conditions d'accueil en Arménie. À cette fin, il collaborera avec les instances étatiques pour trouver un juste équilibre entre les questions de sécurité et les besoins de protection, et pour limiter la détention des demandeurs d'asile tout en assurant une

coordination avec les partenaires pour optimiser les ressources et renforcer le plaidoyer. En outre, le HCR soutiendra les engagements du Gouvernement visant à prévenir et à réduire effectivement et efficacement l'apatridie et à protéger les apatrides.

Au 1^{er} juillet 2020, l'Azerbaïdjan comptait 1139 réfugiés (dont seulement 76 reconnus dans le cadre des procédures gouvernementales de DSR), 820 demandeurs d'asile, 3585 apatrides et plus de 652 326 déplacés internes. En plus de son programme habituel, le HCR aidera le Gouvernement à répondre aux besoins des personnes déplacées temporairement depuis les zones touchées par la reprise du conflit au Haut-Karabakh, en coordination avec plusieurs organisations. Il aidera également le Gouvernement à améliorer la qualité de ses procédures d'asile et à œuvrer en faveur d'un système d'asile plus juste et plus efficace, le HCR s'étant désengagé avec succès de la DSR au titre de son mandat pour les personnes demandant l'asile en Azerbaïdjan depuis le 1^{er} juillet 2020. Le HCR continuera de mener une stratégie de plaidoyer à plusieurs volets auprès des autorités, en plaidant en priorité pour un statut juridique sûr pour les réfugiés reconnus au titre de son mandat. Il continuera également d'aider les personnes relevant de sa compétence, extrêmement vulnérables et ayant des besoins spécifiques, en leur fournissant notamment des aides en espèces et une assistance juridique, médicale et éducative afin de répondre à leurs besoins pressants de protection. Le HCR poursuivra également son engagement auprès des déplacés internes en leur fournissant une aide juridique.

Au Bélarus, en 2021, le HCR aidera le Gouvernement à mettre en place un système national d'asile efficace et effectif et encouragera l'intégration locale et l'autosuffisance comme solutions durables les plus viables pour les réfugiés dans le pays. L'adhésion aux conventions des Nations Unies sur l'apatridie, prévue pour 2020, a été retardée et devrait avoir lieu en 2021. En partenariat avec l'OIM et d'autres agences des Nations Unies, le HCR continuera d'aider le Bélarus à élaborer et à mettre en œuvre une politique de gestion des migrations axée sur la protection.

Au 1^{er} juillet 2020, la Géorgie accueillait 1957 réfugiés et personnes dans des situations similaires à celle des réfugiés, 1344 demandeurs d'asile, 541 apatrides et près de 287 141 déplacés internes. En 2021, le HCR soutiendra les efforts visant à protéger et à améliorer les conditions favorables à l'intégration des réfugiés et des autres populations déplacées. Il s'efforcera de veiller à ce que les personnes relevant de sa compétence soient informées de leurs droits, d'améliorer leur accès aux services étatiques et de renforcer le soutien socioéconomique en cours en s'appuyant sur une combinaison d'actions en matière d'autosuffisance et d'emploi ainsi que d'aides en espèces pour les personnes les plus vulnérables. Le HCR surveillera l'accès des réfugiés au territoire aux procédures d'asile et leurs conditions d'accueil. Il continuera de renforcer la qualité des procédures nationales d'asile en plaidant pour l'application complète et inclusive des principes de droit international des réfugiés. En Abkhazie, le HCR continuera d'encourager et de soutenir la liberté de circulation, la délivrance de documents et le plein accès à tous les droits pour les déplacés internes rapatriés, ainsi que pour les personnes dans des situations similaires à celle des réfugiés, tout en fournissant des moyens de subsistance durables à ces populations et des aides en espèces aux personnes les plus vulnérables.

2021 Budget for Eastern Europe | USD

| Operation | Pillar 1 Refugee programme | Pillar 2 Stateless programme | Pillar 3 Reintegration projects | Pillar 4 IDP projects | Total |
|--------------------|-------------------------------|---------------------------------|------------------------------------|--------------------------|--------------------|
| Armenia | 15,210,800 | 123,443 | 0 | 0 | 15,334,243 |
| Azerbaijan | 4,071,719 | 104,727 | 0 | 5,866,416 | 10,042,862 |
| Belarus | 1,013,925 | 58,953 | 0 | 0 | 1,072,879 |
| Georgia | 3,175,572 | 371,414 | 0 | 2,841,249 | 6,388,235 |
| Russian Federation | 5,173,097 | 536,327 | 0 | 0 | 5,709,424 |
| Turkey | 349,672,109 | 5,000 | 0 | 0 | 349,677,109 |
| Ukraine | 5,792,304 | 908,838 | 0 | 22,236,948 | 28,938,090 |
| Total | 384,109,527 | 2,108,702 | 0 | 30,944,612 | 417,162,841 |